

Ecole Sainte Marie

32 rue de l'Ermitage

85670 St Christophe du Ligneron

☎ : 02.51.93.22.70

✉ direction@stchristophe-stemarie85.fr

www.stchristophe-stemarie85.fr



EQUIPE EDUCATIVE 2023-2024

Classe TPS-PS : Magalie SOULARD et Charlène REMAUD (jeudi) - Aide-maternelle : Corine PLANES

Classe MS-GS A : Marie-Chantal BOURMAUD - Aide-maternelle : Virginie ROBARD

Classe MS-GS B : Elisabeth CHANDARAS - Aide-maternelle : Andrée BODIN DAVID

Classe CP : Mélinda BESSEAU

Classe CE1 : Nelly BOUCARD

Classe CE2 : Annie-Claire BABU

Classe CM1-CM2 A : Agathe JAUNET

Classe CM1-CM2 B : Xavier BOILEVE et Anne GUERRAND (lundi + 1 jeudi sur 3)

Poste de RA (aide spécialisée) : Carine BARRETEAU

Personnel de vie scolaire :

Secrétariat école : Nathalie WEBER

AESH : Karine RUDYJ, Monika BERTEL, Karine LARRAN, Marjorie DAVID

Chef d'établissement : Xavier BOILEVE

Journées de décharge pour la direction le **lundi** et le **jeudi (1 sem/3)**. Vous pouvez demander des rendez-vous ces jours-là de préférence.

HORAIRES ET ACCUEIL

matin		après-midi	
accueil	cours	accueil	cours
à partir de 8h35	de 8h45 à 12h00	à partir de 13h20	de 13h30 à 16h30

Accueil des élèves dans les classes de 8h35 à 8h45.

Les accompagnateurs des élèves de maternelle sont invités à les emmener jusqu'à la porte de la classe.

Une seule entrée en usage lors des arrivées à l'école : le portail donnant sur le parking. (Les élèves qui utilisent le garage à vélo côté bac à sable se rendent ensuite à pied à l'entrée principale.)

Il est important que les enfants n'arrivent pas en retard, quelle que soit leur classe.

Toute absence doit être motivée et signalée par les parents, par écrit, mail ou message téléphonique. Seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées durant le temps scolaire. Les autres absences feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Education Nationale.

SORTIE DE L'ECOLE

De 12h00 à 12h10 et de 16h30 à 16h40 : surveillance assurée par les enseignants lors de la sortie.

Sans autorisation écrite des responsables légaux, les élèves ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par écrit.

Après 12h10, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire et après 16h40, ils seront confiés au service de garderie.

De 12h00 à 13h20, les élèves qui déjeunent à la cantine sont placés sous la surveillance et la responsabilité de la municipalité qui assure la gestion du restaurant scolaire.

Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.

Usage du parking : pas de dépose devant le portail. Les automobilistes doivent impérativement utiliser une place de stationnement.

PROJETS EDUCATIF et PASTORAL - REGLEMENT INTERIEUR

A consulter sur le site de l'établissement : <https://stchristophe-stemarie85.fr/projet-pedagogique/projet-detablissement/>

LE THEME D'ANNEE

Les sports et l'esprit olympique
...bouger de la tête aux pieds et découvrir le monde...

ASSURANCE SCOLAIRE : attestation, informations...

- L'assurance scolaire et extrascolaire est incluse dans le montant des contributions. Elle couvre votre enfant pour les dommages ou accidents qu'il pourrait subir.
- Pour obtenir une attestation, connectez-vous sur le site de la mutuelle saint Christophe et rendez-vous sur l'espace parents : www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

RÉUNIONS DE CLASSES

TPS-PS	jeudi 28 sept à 18H30
MS-GS	jeudi 14 septembre à 18H30
CP	mardi 19 septembre à 18H30
CE1	vendredi 22 septembre à 18H30

CE2	jeudi 28 septembre à 20H30
CM1-CM2 A	jeudi 21 septembre à 18H30
CM1-CM2 B	lundi 18 septembre à 18H30

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE : ZONE B.

Vacances de la Toussaint	du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023
Vacances de Noël	du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Vacances d'hiver	du samedi 24 février au dimanche 10 mars 2024
Vacances de printemps	du samedi 20 avril au dimanche 5 mai 2024
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024 (dernier jour de classe le jeudi 4 juillet)

- 2 samedis matin travaillés : **samedis 7 octobre et 16 mars.**
- Pont de l'Ascension : du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai

SANTE ET MEDICAMENTS

Nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments. Un enfant malade ne doit pas être présent à l'école, notamment en cas de risque de contagion.

Cependant, dans les situations de traitement de longue durée, un PAI devra être mis en œuvre en relation avec votre médecin.

En cas de doute, contactez le chef d'établissement.

VETEMENTS ET OBJETS DE VALEUR

Merci de bien marquer les vêtements des enfants. Tous les ans, de nombreux vêtements ne retrouvent pas leur propriétaire. Les vêtements non récupérés dans l'année scolaire seront donnés aux organisations caritatives.

Evitez de faire porter des objets de valeur (bijoux...) à votre enfant. Leur perte ou leur dégradation ont peu de chances d'être prises en charge par l'assurance scolaire.

LES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE SAINTE MARIE

L'OGEC et l'APEL sont constitués de bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie au bon fonctionnement de notre établissement. Merci de les soutenir, de répondre à leurs appels et surtout, n'hésitez pas à les rejoindre. Pensez notamment à compléter et retourner le bulletin d'adhésion de l'APEL !

OGEC <i>Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique</i>	APEL <i>Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre</i>
Missions : Gestion financière : perceptions et dépenses Emploi des personnels non enseignants : contrats de travail, absences, plannings... Entretien de l'immobilier : petits et gros travaux, investissement, emprunts...	Missions : Représentation des parents : lors des réunions, dans le conseil d'établissement, auprès des instances et des pouvoirs publics Services aux familles : accueil, accompagnement, information, animation (auprès des élèves, des familles et des enseignants)
Apports financiers : Forfait communal (frais de fonctionnement) Contribution des familles : 32 € / mois sur 11 mois (base), 35€ / mois (solidarité) Autres ressources : recettes de fêtes, subventions d'autres associations, dons, location de matériel...	Apports financiers : Adhésions volontaires des familles Subventions Recettes de manifestations Dons
Président : Jérôme GUIHAL	Présidente : Sonia CHAVATTE

RESTAURATION et ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAUX

Le restaurant scolaire :

- Téléphone : 02.51.93.30.23

mail : restaurant-scolaire.stchristophe@orange.fr

L'accueil périscolaire :

- Téléphone : 02 51 68 77 53

- Mail : directionlesloustics@mairie-scdl.fr

- Ouverture à 7h30 le matin

- Accueil jusqu'à 19h le soir